

## PROMULGATION

### RÈGLEMENT RCA18 09005-1

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019, le règlement suivant :

**RCA18 09005-1** RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 (DOSSIER 1181082003);

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

**FAIT** à Montréal, le 19 juin 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert